



CONSEIL SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2017

2017-046 : BUDGET PRIMITIF 2017 : DELIBERATION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de conseillers en
exercice : 24 sièges

Suffrages :
24 présents dont
Suppléants : 1
Absents : 1
Procurations : 0
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents :

ACCM : Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Nora MEBAREK, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Dominique TEIXIER, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Christian MOURISARD (suppléant),

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION,

TPA : Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Louis ICHARTTEL, Monsieur Jean-Marc MARTIN TEISSERE, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Guy ROBERT,

Etaient excusés : Monsieur Bernard DUPONT,

Etait également présent : Monsieur Gilles AYMES (suppléant), Pierre VETILLART (suppléant)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MANGION

.....

Rapporteur : Monsieur Michel FENARD

Vu le budget principal 2017 adopté par le Comité syndical le 7 avril 2017 ;

Il est proposé au Conseil syndical d'adopter le projet de décision modificative n°1 du budget principal du PETR présenté ci-après, visant principalement à :

- * inscrire en dépenses et recettes la communication du PCAET, issues d'un financement exceptionnel accordé en septembre 2017 par l'ADEME pour réaliser une démarche et des outils de communication qui pourraient être essaimer sur d'autres territoires,
- * inscrire en section d'investissement la réalisation de la cartographie du Mode d'Occupation des Sols objet d'une demande de subvention. L'autofinancement de l'action inscrit au BP 2017 à hauteur de 54 000 € en section de fonctionnement est transféré en investissement par virement entre sections. Les subventions Région - CRET et Contrat de ruralité – FSIL, obtenues pur financer l'action, sont inscrites au chapitre 20.
- * abonder le Chapitre 65 par transfert de crédits du 011 pour financer la convention du Salon des Agricultures 2017 conclue avec la Chambre d'Agriculture.
- * abonder les charges de personnel à hauteur de 29 820 € insuffisamment ouvertes lors du vote du Budget 2017 pour faire face aux départs et remplacements de personnel ainsi qu'au recrutement intervenu au 1^{er} octobre.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE		LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	- 114 268,00 €	
	6064	Fournitures administratives	4 200,00 €	
	6238	Publicités publications divers	- 53 668,00 €	
	6226	Rémunérations d'intermédiaires honoraires	- 67 800,00 €	
	6257	Réceptions	3 000,00 €	
012		CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	29 820,00 €	
	6331	Versement de transport	- 240,00 €	
	6336	Cotisations CNFPT et aux CDG	840,00 €	
	6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur	- 600,00 €	
	64111	Rémunération principale	40 000,00 €	
	64131	Rémunérations	42 000,00 €	
	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	- 24 000,00 €	
	6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 170,00 €	
	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	- 2 350,00 €	
	6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	- 27 000,00 €	
65		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 000,00 €	
	65737	Autres établissements publics locaux	30 000,00 €	
74		DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		20 000,00 €
	74718	ADEME		20 000,00 €
023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	74 448,00 €	
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT			20 000,00 €	20 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	Compte	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
13		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		103 062,00 €
	1311	État et établissements nationaux		48 000,00 €
	1312	Régions		55 062,00 €
20		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	177 510,00 €	
	2051	Concessions et droits similaires	177 510,00 €	
021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		74 448,00 €
TOTAL DE L'INVESTISSEMENT			177 510,00 €	177 510,00 €

- 1 - **PROCEDER** aux ouvertures de crédits par chapitre au budget primitif, tels que présentés ci-dessus ;
- 2 - **APPROUVER** les mouvements constituant la décision modificative n° 1 au Budget primitif de l'exercice 2017, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour chacune des sections, tel qu'il est détaillé ci-dessus.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

